

Aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Pour compléter l'offre de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) de Cap sur le Vélo et augmenter le nombre de personnes utilisant des VAE pour se déplacer au quotidien, Grand Poitiers Communauté urbaine propose une aide financière pour l'achat d'un VAE : « le chèque VAE ».

Réduction de 25%

Ce chèque VAE permet de bénéficier d'une réduction de 25% du coût d'achat TTC d'un VAE, plafonné à 250€ TTC, auprès des vélocistes ayant conventionné avec Grand Poitiers (liste exhaustive à demander auprès de Cap sur le Vélo).

Comment obtenir le chèque VAE et faire valoir la réduction?

Le Chèque VAE doit obligatoirement être retiré avant l'acte d'achat. Si vous disposez d'un chèque mais que vous ne l'utilisez finalement pas, merci de bien vouloir le retourner à CAP sur le Vélo.

Les conditions à remplir :

- Résider dans Grand Poitiers
- Avoir 18 ans ou +
- 1 seul chèque VAE par foyer
- Etre une personne physique (les personnes morales ne peuvent pas en bénéficier)

A compter du 10 juin, pour bénéficier d'un chèque VAE, remplissez le formulaire en ligne :

https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/gpcu/requests/31/

Deux pièces justificatives sont nécessaires pour compléter cette demande :

- la carte d'identité du demandeur,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (au même nom que la carte d'identité).

Suite au traitement de la demande par les services de Grand Poitiers, le chèque nominatif sera envoyé au demandeur par courrier postal.



Pour les personnes n'ayant pas la possibilité d'effectuer ces démarches de manière dématérialisée, les formalités pourront être effectuées **sur rendez-vous à l'agence CAP sur le Vélo**, localisée au Pôle d'Echanges Multimodal, aux heures suivantes : 8h30 à 11h45 et 13h15 à 17h.

Avec les pièces justificatives mentionnées ci-dessus.

- Une fois en possession de votre chèque, présentez-vous chez un des vélocistes partenaires du dispositif (liste exhaustive fournie lors de la demande) pour acheter un VAE, dans les 2 mois qui suivent la délivrance du chèque VAE.

Intérêts et garanties du dispositif

Le cadre de conventionnement entre Grand Poitiers et les partenaires du dispositif, garantit :

- Des VAE conformes aux normes en vigueur
- Un SAV en magasin couvrant des prestations d'entretien courant et des réparations
- Des prix du marché

Appel à partenaires

La liste des vélocistes partenaires n'étant pas close, toute enseigne intéressée pour devenir partenaire de Grand Poitiers dans le dispositif d'aide à l'achat de VAE, est invitée à rentrer en contact avec Grand Poitiers aux coordonnées suivantes :

Direction Mobilités de Grand Poitiers

direction.mobilites@grandpoitiers.fr

05 49 30 20 94

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser